



RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Fabrication, transport et pose de l'habillage Championnats du Monde World Para Athletics – PARIS'23.

*Paris 2023 World Para Athletics Championships
8-17 juillet 2023 – Stade Charléty (Paris 13^{ème})*



Sommaire

1. Présentation Générale de la Fédération Française Handisport
2. Présentation des Championnats du Monde World Para Athletics - PARIS'23
3. Les objectifs principaux
4. Description du besoin
5. Calendrier de la procédure
6. Modalités de réponses à la consultation
7. Contenu des offres
8. Modalités de sélection
9. Annexes



1. Présentation Générale de la Fédération Française Handisport (FFH)

La Fédération Française Handisport (FFH) dénommée en tant que telle depuis le 09 Janvier 1977, a été fondée le 13 Juillet 1963 à Paris et est reconnue d'utilité publique depuis 1983.

Elle a pour objet notamment :

1. L'organisation, le développement, la coordination et le contrôle de la pratique des activités physiques et sportives, au profit des personnes atteintes d'un handicap physique et/ou sensoriel, ainsi que des manifestations inhérentes à cette pratique en France, sur le territoire métropolitain, dans les départements et territoires d'Outre-mer. Pour ce faire, elle s'appuie sur des Comités Départementaux et Régionaux, constitués en associations, ainsi que sur plus de 1400 associations dûment affiliées.
2. La formation et le perfectionnement des cadres techniques, des juges et des arbitres des disciplines sportives au profit des personnes handicapées.
3. La représentation des associations et comités adhérents auprès des pouvoirs publics, des organismes sportifs nationaux et internationaux et la défense de leurs intérêts moraux et matériels.
4. L'incitation à la création d'associations et de comités ainsi que leur promotion.

La Fédération Française Handisport est :

- Membre du Comité Paralympique et Sportif Français
- Membre du Comité National Olympique et Sportif Français
- Membre du Comité International Paralympique



La Fédération Française Handisport contribue à l'égalité des chances dans la pratique physique et sportive, que ce soit en loisir ou en compétition pour toutes les personnes atteintes de handicap physique et/ou sensoriel. Elle revendique trois valeurs essentielles que sont :

La SINGULARITÉ

Il est essentiel de prendre en compte les particularités du pratiquant. Nous l'accueillons pour qu'il puisse bénéficier d'une offre sportive sécurisée et adaptée à ses capacités. En cela, nous nous appuyons sur le principe de compensation des conséquences du handicap, pilier central de la loi dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005.

L'AUTONOMIE

Les bienfaits du sport, dans le parcours de vie d'une personne en situation de handicap, permettent de développer ses capacités physiques et d'améliorer son indépendance. Nous accompagnons les pratiquants vers une pratique la plus libre possible.

L'ACCOMPLISSEMENT

L'accomplissement par le sport permet d'améliorer l'estime de soi et de mieux appréhender sa place dans la société. Nous offrons au licencié, selon ses aspirations et son rythme, une implication adaptée au sein du mouvement (performance, plaisir, évasion, santé, convivialité, encadrement, arbitrage...)

2. Présentation des Championnats du Monde World Para athletics - PARIS'23

Après avoir organisé cette compétition avec succès en 2002 à Villeneuve d'Ascq, puis à Lyon en 2013, la France et sa capitale ont obtenu l'organisation des prochains **Championnats du Monde World Para Athletics (WPA) du 8 au 17 Juillet 2023 à Paris.**



Porté et organisé par la Fédération Française Handisport (FFH), cet événement de portée mondiale se déroulera au **stade Charléty**, théâtre du traditionnel Grand Prix International WPA, le Handisport Open Paris (HOP).

Sous l'égide de l'instance internationale WPA, et confiés à la FFH qui a constitué un Comité d'Organisation des Mondiaux d'Athlétisme Paralympique (COMAP PARIS'23), les prochains Championnats du Monde d'Athlétisme de Paris 2023, seront un événement majeur du calendrier paralympique.

Cet événement marque le retour en France de la deuxième plus grande compétition paralympique internationale après les Jeux, un signal fort à seulement un an des Jeux de Paris 2024.

1 500 athlètes et plus de 800 officiels et membres des staffs, venus de 120 pays, sont attendus sur la piste du mythique stade Charléty, pour 10 jours d'épreuves, ouvertes aux sportifs handisport et sport adapté. Qu'ils soient paraplégiques, déficients visuels, amputés, atteints de paralysie cérébrale, déficients intellectuels ou en situation de handicap psychique, tous participeront pour remporter l'une des 217 médailles d'or décernées.

Côté organisation, près de 2 500 bénévoles, 200 juges et officiels seront présents chaque jour pour faire vivre l'événement et plus de 11 000 repas seront servis quotidiennement.

La FFH et le COMAP souhaitent faire de ces Championnats du Monde PARIS'23 une édition marquante aux standards d'accueil élevés, valorisant une médiatisation amplifiée et une expérience spectateur au plus près des exploits sportifs.

PARIS'23 en chiffres

120 nations

1500 athlètes

800 membres des staff et techniciens

200 juges et officiels

2500 bénévoles par jour



3. Les objectifs principaux

À un an des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, Paris 2023 World Para Athletics Championships, constituera LE rendez-vous déterminant pour l'élite mondiale des athlètes paralympiques et portera plusieurs enjeux majeurs pour le mouvement handisport, l'athlétisme et le paralympisme : particulier :

1/ Faire connaître l'événement et le faire vivre auprès du plus grand nombre

- Convertir les 300 000 billets en vente,
- Présenter le programme des 10 jours de compétition,
- Présenter les épreuves & classifications de manière vulgarisée pour en faciliter la compréhension et les enjeux,
- Présenter les athlètes français mais aussi ceux des nations accueillies pour créer une proximité et un attachement,
- Présenter les animations festives et sportives offertes au public autour de la compétition (Village sportif, RSE et partenaires).

2/ Démontrer le haut-niveau de pratique du para athlétisme

- Démontrer la rigueur et la performance nécessaires à la pratique de haut niveau
- Présenter les spécificités d'entraînements liées au para athlétisme
- Axer la communication autour de la performance et non du handicap

3/ Faire rayonner le handisport à travers cet événement international

- Susciter des vocations, des rêves et des objectifs auprès des personnes en situation de handicap à travers une expérience spectateur unique,,
- Acculturer le grand public francilien et national, à l'athlétisme handisport et plus largement au Paralympisme,
- Accroître la notoriété du handisport auprès des cibles identifiées et contribuer à faire rayonner la pratique sportive pour tous, et ce sur l'ensemble du territoire français
- Assoir le positionnement et le savoir-faire de la FF Handisport dans le « paysage » des organisateurs d'événements internationaux sur le sol français,



- Démontrer l'expertise, la plus-value et la singularité de la FFH dans la proposition de valeur en matière de sport pour les personnes en situation de handicap
- Initier le grand public au para athlétisme à seulement 1 an des Jeux de Paris 2024.

4/ Asseoir l'événement comme organisation responsable

- Soutenir le positionnement RSE de l'événement en axant sur le programme Héritage (Legacy) voulu par la FFH,
- Mettre en valeur le forum de l'emploi : un événement dans l'événement visant à mettre en lien des personnes en situation de handicap et des entreprises pour faciliter l'embauche de ces dernières.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être enrichie d'ici à la tenue de l'événement.

4. Description du besoin

La présente consultation vise à sélectionner **une société spécialisée dans la fabrication, le transport et la pose de l'habillage, destiné à l'événement.**

La prestation sur laquelle le(s) candidat(s) devra/devront répondre se décompose comme ci-dessous :

- Chiffrage de la fabrication des supports de communication, sur la base de la demande en annexe.
- Chiffrage du transport sur la base de la demande en annexe
- Chiffrage des ressources humaines pour un chef de projet dédié à l'événement
- Chiffrage des ressources humaines pour la pose des supports, sur la base de la demande en annexe.



5. Calendrier de la procédure

Le calendrier de la procédure de consultation est le suivant :

- Déploiement du règlement de la consultation : **9 septembre 2022**
- Réception des propositions au plus tard : **9 novembre 2022**
- Décision et information aux candidats retenus et non-retenus : **9 décembre 2022**
- Mise en activation du partenariat et début de la collaboration : **1^{er} janvier 2022**

NB : L'équipe de PARIS'23 se réserve la possibilité de faire évoluer tout ou partie du calendrier de la procédure et en informera les candidats, le cas échéant. Une phase de négociation restreinte, avec le ou les candidats, pourra, selon sa durée, décaler d'autant le calendrier prévisionnel de la consultation.

6. Modalités de réponses à la consultation

Les candidats sont invités à répondre à l'appel à candidatures en fournissant une offre budgétaire détaillée, à envoyer à l'adresse : c.foret@wpaparis23.com
La réponse à la consultation devra être retournée pour le **9 Novembre 2022** au plus tard.

Toute question concernant le contenu du présent cahier des charges devra être envoyée à l'adresse suivante : c.foret@wpaparis23.com avant le **25 Octobre 2022**. La FFH et le COMAP PARIS'23 s'efforceront de répondre aux questions ainsi posées avant le **1^{er} novembre 2022**

7. Contenu des offres

- Les références du candidat sur ce type de mission
- L'accompagnement proposé et la méthodologie de travail
- Une approche budgétaire détaillée
- Les ressources humaines opérationnelles dédiées au projet



Les propositions des candidats devront démontrer de manière claire et concise l'aptitude de l'entreprise à répondre aux besoins exprimés dans la présente consultation.

Chaque offre doit être exprimée de manière ferme, irrévocable, inconditionnelle et pour une validité de 60 (soixante) jours à compter de la date de sa remise.

8. Modalités de sélection

Le Comité d'organisation des Championnats du Monde PARIS'23 organise sa consultation selon une procédure ouverte, transparente et non discriminatoire, dans le respect des règles de la concurrence.

La FF Handisport et le COMAP PARIS'23 seront particulièrement attentifs à la compréhension par les candidats des enjeux stratégiques liés à la spécificité handisport, à leur adaptabilité au fonctionnement événementiel et sportif de la structure, ainsi qu'aux profils de l'équipe opérationnelle proposée.

Les offres remises par les candidats seront examinées par une commission de la FF Handisport et du COMAP dont la composition sera arrêtée en temps utiles par les élus du COMAP. La commission mènera la procédure de consultation, évaluera et classera les offres conformément aux principes exposés ci-après. Elle est investie du pouvoir de déclarer la consultation infructueuse.

Toute offre dont le contenu n'est pas conforme à l'objet et/ou aux conditions de la consultation pourra être qualifiée de non-conforme par la commission chargée d'examiner les offres.

Après élimination des dossiers irrecevables ou non-conformes, la commission, si elle ne déclare pas la consultation infructueuse à ce stade, pourra opérer si elle l'estime nécessaire, une pré-sélection des 3 meilleurs dossiers en appliquant aux offres les critères de sélection et de notation suivant :

- Qualification et expérience professionnelle du candidat (20 %) ;
- Prix (30 %) ;
- Compréhension du besoin et du contexte du projet (20 %) ;
- Qualité de la proposition et respect des spécificités du règlement de la consultation (20 %).
- Démarche RSE de l'entreprise/Agence (10%)



Au terme de la consultation, et en fonction des offres soumises, la FF Handisport et le COMAP PARIS'23 se réservent le droit de :

- Ne pas retenir de candidat
- Mettre un terme à la consultation à tout moment
- Déclarer la consultation infructueuse puis : soit lancer une nouvelle consultation, soit négocier de gré à gré avec un ou plusieurs candidats en vue de lui/leur confier, en partie ou en totalité, les prestations, soit, sans motif particulier et sans possibilité de recours, décider souverainement de mettre un terme à la procédure d'appel à candidature engagée.

9. Annexes

- Cahier des charges :
<http://www.handisport.org/ftp/consultationhabillage.pdf>

*Le cahier des charges n'est pas définitif et sera amené à évoluer une fois la société retenue.

Confidentialité : Le candidat devra respecter la plus stricte confidentialité de tout document et/ou toute informations relatives aux stipulations de la consultation, et ce, dès réception de la consultation par le candidat et sans limitation de durée. Tout candidat manquant à cette obligation de confidentialité pourra être exclu de la consultation. Le candidat s'oblige à faire respecter cette obligation par l'ensemble de ses salariés et intervenants de quelque nature qu'ils soient, permanents ou occasionnels et, notamment, sans que cette liste soit limitative, à ses conseillers et sous-traitants.